

Conditions d'octroi :

- être titulaire d'un titre de séjour « travailleur temporaire » ;
- bénéficier d'un CDD assorti d'une autorisation de travail
- ne pas constituer une menace pour l'ordre public.

Le titre de séjour est renouvelé pour la durée du contrat en CDD, dans un maximum de 3 ans (sauf algériens : CRA 1 an maximum).

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **originaux** et les **photocopies** de tous les documents ci-dessous
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.
- Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire)
- Titre de séjour en cours de validité** (VLS-TS ou carte de séjour recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance
- En cas de changement de situation familiale** : acte de mariage, divorce, décès, naissance, etc.
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeur (nb : la carte de séjour de l'hébergeur doit indiquer la même adresse).
- Attestation de clôture du contrat d'intégration républicain signé avec l'OFII** (sauf si vous êtes dispensé)
- 2 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005),
- Déclaration sur l'honneur JOINTE concernant votre situation familiale complétée, datée et signée**

• Salarié en contrat à durée déterminée (hors cas du détachement)

Cas n° 1 : Vous êtes passé en CDI (même emploi et même employeur)

- Attestation de l'employeur et/ou copie des 3 derniers bulletins de salaire et nouveau contrat de travail.
- Nouvelle autorisation de travail sollicitée au préalable par le nouvel employeur sur : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Cas n° 2 : Vous occupez un autre CDD (changement d'emploi ou d'employeur)

- Attestation de l'ancien employeur destinée à Pôle Emploi (sauf si passage en CDI sur le même emploi)
- Nouvelle autorisation de travail sollicitée au préalable par le nouvel employeur sur : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr> et pièces justificatives à joindre (notamment diplômes et CV du salarié, contrat de travail, bulletins de paie, etc.)

Cas n° 3 : Vous poursuivez toujours l'exécution du même CDD (CDD de plus d'un an)

- Autorisation de travail transmise à l'employeur lors de la précédente demande (à récupérer auprès de l'employeur qui doit en avoir conservé une copie)
- Attestation de l'employeur et 3 derniers bulletins de salaire.

• Salarié en détachement

Cas n° 1 : Vous poursuivez la même mission que celle ayant donné lieu à l'autorisation de travail

- Autorisation de travail et transmise à l'employeur lors de la précédente demande (à récupérer auprès de l'employeur qui doit en avoir conservé une copie)
- Attestation de l'employeur et/ou copie des 3 derniers bulletins de salaire.

Cas n° 2 : Si l'employeur sollicite la prolongation de la mission de détachement

- Attestation de l'employeur et/ou copie des 3 derniers bulletins de salaire.
- Nouvelle autorisation de travail sollicitée par le nouvel employeur sur : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr> et pièces justificatives à joindre (notamment Kbis, attestation de paiement des cotisations sociales, lettre de motivation du recrutement par l'employeur, diplômes et CV du salarié, contrat de travail, bulletins de paie, etc.)

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES A PAYER

Vous recevrez un SMS ou un courrier lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac :

- Renouvellement de titre de séjour « salarié » : **225€**
- Accès à une carte de séjour de 10 ans : **225€** (sauf algériens : 0€)
- Pénalité de retard en cas de prise de rendez-vous tardive : **180€**

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT VOTRE SITUATION FAMILIALE

	NOM	Prénom	Sexe F / M	âge	nationalité	Pays de résidence	Ville de résidence
Conjoint(e) <input type="checkbox"/> Mariage <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Union libre	Depuis le :						
Enfants							
Père							
Mère							
Frères et sœurs							

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations inscrites dans le tableau ci-dessus.

Signature :

Fait à STRASBOURG le : ___/___/___